

Un beau et bon cadeau,
Une boîte de cigares
DIXIE ou POLO

LA VIGIE

Un beau et bon cadeau,
Une boîte de cigares
DIXIE ou POLO

no. 28—Québec, 5 Janvier 1907.

Abonnement : \$1.00 par an. 1 cent le numéro.

TARIF D'ANNONCES :
1ère insertion 15c. la ligne, 2e, 10c. la ligne

R. LANDRIEU, Editeur-Propriétaire, 8 rue Buade.

Rédigé en collaboration.



Dernier appel

Le Conseil-de-Ville va se réunir le nouveau la semaine prochaine. Va-t-il se rendre au vœu pratiquement unanime de la population en reconsidérant sa première décision sur la question de l'Arrière-Ross ?

Il faut, nous assure-t-on, les deux tiers du Conseil pour rescinder un vote antérieur.

N'y aura-t-il pas vingt voix sur cent pour réparer loyalement une erreur ?

That is the question.

Nous prions le maire et les échevins de prendre note du fait suivant, qui a peut-être échappé à leur attention.

Lorsque le terrain des Cove Fields fut offert gratuitement à Sir Charles Ross pour l'engager à établir ses ateliers à Québec, une pétition monstre, portant 10,000 signatures—1,000 noms pour chacun des dix quartiers municipaux—fut présentée à Sir Wilfrid Laurier. Ce document, favorable au projet, formait un ruban de papier d'environ deux cents pieds de longueur et était enroulé dans un coffre. On le porta au premier ministre un jour qu'il se trouvait au Château Frontenac, et il l'ordonna qu'il lui fût expédié à Ottawa, où il est déposé.

Le gouvernement avait donc, dès lors, l'assentiment de la masse des citoyens, et l'on ne saurait prétendre davantage qu'il les a pris par surprise.

Nous affirmons—aujourd'hui, après avoir consulté l'opinion dans les divers quartiers de la ville, qu'en dehors d'un très petit groupe de particuliers qui n'étaient en cela que leur susceptibilité de voisinage, le sentiment est, dans des proportions écrasantes, favorable au maintien de la fabrique sur les Cove Fields, et à la légère addition de terrain qu'elle demande.

Nous croyons donc que ces messieurs de la Grande-Allée dominaient un bel exemple de civisme éclairé en retirant leur contre-pétition.

Nous entendons vaguement parler de certain contre-projet de transfert des Cove Fields à la ville, pour en arriver à faire déguerpir l'armurerie.

Nous avertissons clartablement les échevins que la masse des contribuables est décidément opposée à ces sordides intrigues.

Québec veut et entend garder la plus importante de ses industries, et entend qu'on lui permette d'arrêter ses opérations.

Il est bien facile de prévoir ce

qui arriverait si la Compagnie Ross était forcée d'aller établir ailleurs, à Ottawa par exemple, sa fabrique de petites armes. L'établissement de Québec deviendrait peu à peu une simple succursale, et quel que soit le contrat actuel, il ne faut pas oublier qu'un contrat se brise de consentement mutuel, et que le Parlement n'est pas uniquement composé de représentants de Québec.

Si les citoyens de Québec ne se protègent pas eux-mêmes, doivent-ils compter sur les autres ?

Et quelles nouvelles industries peut-on espérer attirer, du moment qu'il sera connu au loin que la ville n'a pas su garder celle-là ?

Jolie réputation pour une ville, que de chasser les manufactures !

Le tort causé à Québec est déjà grand. Il n'est pas encore trop tard pour le réparer. Pour cela, il faut une action immédiate.

Nous adressons cet appel pacifique au Conseil-de-Ville pour la dernière fois. S'il n'est pas entendu, il faudra recourir aux moyens énergiques que la constitution permet, et nos concitoyens peuvent compter sur notre vigoureux concours.

Une protestation qui s'impose

Un étranger, Mgr Justin Fèvre, a écrit à quinze cents lieues du Canada—il le dit lui-même—la *Vie de J. P. Tardivel*, un livre étrange, extravagant, dont le ton excessif peut être jugé de ce seul fait qu'il représente le défunt rédacteur de la *Vérité* comme un martyr. Est-ce ainsi—comme on l'a dit souvent—que s'écrit l'histoire ?

Nous aurions laissé passer sous silence cette curieuse production si l'on n'avait appelé notre attention sur certains passages vraiment monstrueux qu'elle contient.

A la page 70, on lit au sujet d'un projet en l'air de feu J. P. Tardivel, celui d'une pétition au gouvernement anglais en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du Pape :

"L'affaire était tellement simple, tellement facile, tellement légitime qu'elle eût dû passer comme une lettre à la poste. Qui croyez-vous qui y mit obstacle ? La presse libérale sans doute, cette presse acquise par principe à toutes les illusions et à toutes les bassesses. Mais il y eut un autre personnage très inattendu, c'est l'archevêque de Québec, le cardinal Taschereau. Par quoi ce prélat prouvait deux choses : QUE L'ÉGLISE AVAIT EU TORT DE LE REVÊTIR DE LA POURPRE, ET QUE, MALGRÉ SA POURPRE, IL MANQUAIT DU SENS DE L'ÉGLISE".....

Et plus loin, à propos des efforts du Louis Veillot (?) de Québec pour obtenir la condamnation du parti libéral sous le nom de libéralisme catholique :

"La lettre des évêques et l'approbation du Pape constituaient deux actes à insérer dans le corps du droit canadien. Le libéralisme, si manifestement condamné, devait disparaître. Mais lorsque l'erreur se sent serrée de trop près et que la vérité catholique, proclamée haut, est sur le point de recevoir l'adhésion universelle, un libéral, un opportuniste est là pour réveiller des terreurs imaginaires et des appréciations gratuites touchant les actes de ces affreux ultramontains. Ici la manigance s'étala à ciel ouvert et triompha si facilement qu'il faut croire à quelque complication secrète. Une pastorale collective de 1877 avait expliqué et déterminé l'application de la pastorale précédente..... Il n'en fallait pas davantage pour, tomber à bras raccourcis sur Tardivel, ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal. ON A DIT QUE CE JEU DE COLIN-MAILLARD AVAIT EU UN TRÈS SUCCÈS PARCE QUE, AU FOND, L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC L'AVAIT APÉROUVÉ. PAUVRE TASCHEREAU ! PAR FAIBLESS D'ESPRIT, PAR PUSILLANIMITÉ DE SENTIMENT, PAR RECHERCHE DE LA POPULARITÉ, ESPRIT DE FAMILLE, HAÏNE PEUT-ÊTRE CONTRE QUELQU'UN, IL AURAIT ADMIS L'ÉTRANGÈLEMENT DE LA CONDAMNATION ÉPISCOPALE ET PONTIFICALE DU

LIBÉRALISME. CELA ÉTANT, C'EST UNE TACHE DANS SA VIE ET UN OPPROBRE POUR SA MÉMOIRE."

A la page 148, parlant du bill des écoles du Nord-Ouest, le panégyriste se permet cette autre impertinence :

"Pour diminuer ou écarter l'odieuse d'une telle mesure, on a beaucoup dit QU'ELLE AVAIT ÉTÉ LIBELLÉE PAR MGR MATHIEU, chancelier de Laval, (décorés, je le plains, par le gouvernement français), et PAR MGR SBARETTI, (délégué apostolique, qui se seraient laissés (sic) effrayer par les cris des Orangistes. Si cela était vrai, cela prouverait QU'AU LIEU D'UN COUPABLE, IL Y EN A TROIS".....

Ailleurs, il affirme "qu'un Lacordaire, un Montalembert, un Dupanloup, un LAURIER, par là même qu'ils sont libéraux, SONT MATÉRIELLEMENT HÉRÉTIQUES et doivent en dernière analyse, par l'effet de leur aberration, METTRE L'ÉGLISE, JÉSUS-CHRIST ET DIEU HORS DE LA SOCIÉTÉ".....

Nous pourrions multiplier ces citations ; mais en voilà assez pour soulever un cri d'indignation dans toutes les poitrines québécoises.

Une protestation publique, éclatante, s'impose contre ce pamphlétaire exotique, qui s'autorise de l'impunité de la distance pour insulter à la mémoire de l'homme illustre et universellement vénéré qui fut le premier cardinal canadien.

Au nom de nos concitoyens—et nous sommes convaincus d'être leur fidèle interprète—nous dénonçons cette prétendue biographie de feu Tardivel comme une œuvre de partisan, un pamphlet politique, dicté par la passion, par l'orgueil même s'il faut en juger par l'abus du moi qui en remplit les pages. La vérité y est faussée du commencement à la fin, et l'on pourrait appliquer à l'auteur le dicton qu'il cite lui-même : A beau mentir qui vient de loin.

M. L. O. David a été condamné à retirer de librairie un livre où il commentait librement des faits appartenant à l'histoire ; c'était des fleurs aux côtés de l'elucubration de Mgr Fèvre.

Il faut plus qu'une simple manifestation de presse. Nous autres journalistes, nous sommes trop suspectés, discutés, souvent même discrédités à tort par des gens qui ne nous valent pas toujours : notre voix ne suffira pas. La parole doit venir de plus haut.

Loin de nous le désir de dicter à l'autorité ce qu'elle doit faire. Nous ne sommes, si le veut ainsi les pharisiens, que de misérables publicains, les derniers dans la foule ; nous savons parfaitement que les hypocrites et les exploitateurs nous ont fait un très mauvais caractère, quasiment aussi noir que celui que le jeune Robitaille avait fait à M. Amyot dans le comté de Québec ; contre une pareille cabale, notre voix aurait peine à parvenir jusqu'à l'Archevêché et à l'Université.

C'est tout de même notre devoir de parler, d'exprimer notre opinion. Nous croyons qu'il appartient à S. G. Mgr l'Archevêché chancelier apostolique de l'Université, lui qui fut le coadjuteur de Son Eminence, de protester contre l'insulte publique qui vient d'être lancée à la mémoire de son illustre et vénéré prédécesseur.

Le livre dont nous parlons est en librairie, en circulation dans nos familles ; d'autres journaux en ont cité des pages. L'injure et le scandale sont publics. Une protestation autorisée s'impose, et beaucoup pensent comme nous qu'elle doit partir de l'Université, et de son premier interprète Mgr l'Archevêque.

Grande réduction

Sur toutes nos fournures. Venez en profiter.

MARCEAU & Cie, 155, rue St-Joseph.

Il faut clairer

Nos fournures avant de finir notre inventaire. Venez acheter et vous paierez bon marché.

MARCEAU & Cie, 155, St-Joseph.

Organisez la résistance

Nous terminons aujourd'hui la reproduction du projet d'amendements à la charte de la cité. La VIGIE est l'unique journal de Québec qui en ait publié le texte complet.

Comme nous l'avons dit la semaine dernière, beaucoup de ces amendements excitent de sérieuses objections. Dans bien des cas, il faudra exercer une vigoureuse résistance si l'on veut épargner à la ville des calamités comme celles qui résulteraient par exemple de l'élection du maire par le vote populaire.

C'est aux citoyens qu'il appartient de prendre leur cause entre leurs mains, car ils ne sauraient compter sur la majorité du Conseil-de-Ville telle qu'elle est actuellement constituée.

Pourquoi n'imiteraient-ils pas l'exemple des Montréalais, qui à chaque session envoient force délégations pour combattre les propositions soumises par leurs échevins ? Nos concitoyens ont l'avantage d'être sur les lieux ; la tâche leur est d'autant plus facile. La Chambre de Commerce, les associations intéressées, sont autant de centres d'organisation qui s'offrent naturellement pour cet objet.

La Législature se réunira le 15 de ce mois. Il n'y a donc pas beaucoup de temps à perdre. La VIGIE se met à l'entière disposition des protestataires.

L'élection de Nicolet

L'éclatante victoire de notre ami Charles Devlin prouve :

Que le nom de sir Wilfrid Laurier n'a pas perdu son effet magique dans la province de Québec ;

Que l'heure de la résurrection n'a pas encore sonné pour le parti conservateur ;

Que le pays est content d'être heureux et prospère, et ne songe pas à changer de médecin quand le pouls est bon ;

Que les Canadiens-Français ont toujours le cœur large et l'esprit clairvoyant, et ont voulu consoler l'âme irlandaise de la perte qu'elle avait faite dans la personne de son illustre représentant l'hon. Charles Fitzpatrick.

Le talent considérable déployé par M. Devlin dans sa dernière lutte laisse prévoir que nos concitoyens irlandais auront un nouveau Charlie digne de l'autre.

Le futur Conseiller Législatif

Le gouvernement Gouin a une excellente occasion de continuer l'œuvre d'apaisement inaugurée lors de l'élection du comté de Québec, où les deux factions libérales ont loyalement croisé l'épée, sans succès il est vrai.

Notre humble opinion est que le siège rendu vacant au Conseil Législatif par la mort de l'hon. W. V. Larue ne devrait pas être donné à l'un des fauteurs de chicane et de discorde qui ont fait tant de mal à la ville de Québec dans ces dernières années.

On parle de M. C. E. Dubord, de Beauport. Personnellement, nous n'avons rien à dire contre lui ; politiquement, c'est autre chose. Il est l'un de ceux qui ont donné l'exemple de l'indiscipline fatale aux partis, mauvais exemple qui n'a pas manqué de porter ses fruits dans son propre comté. Si le gouvernement a perdu le comté de Québec, il peut dire merci à ces factieux inhabiles dans l'art de ruer dans les traits. M. Dubord a commencé par se moquer de ses chefs en persistant dans sa candidature contre M. Delage, le candidat officiel du gouvernement. A la dernière élection, il a continué son œuvre dissolvante en proposant du bout des lèvres la candidature de M. Amyot, et en se croisant ensuite les bras pendant toute la lutte.

Ce ne sont pas là des états de

services qui méritent reconnaissance, à moins que le gouvernement provincial ne veuille à tout prix encourager l'indisciplin et se mettre en travers du mouvement de pacification que sir Wilfrid Laurier pour un tant à cœur. C'est ce que signifierait dans les circonstances la nomination de M. Dubord. Ce serait une véritable provocation à ajouter à bien d'autres, qu'on a jusqu'ici endurées avec patience et discrétion.

Le gouvernement provincial n'a que l'embaras du choix entre bien d'autres de ses partisans qui n'offriraient pas les mêmes objections. On a mentionné les noms de MM. Roger Larue, G. F. Delage, Geo. E. Amyot, Jos. Archer, etc. Si l'on veut honorer des hommes d'affaires méritants, des amis francs dans le collier, de sages conseillers, plutôt qu'encourager l'esprit bouillonnant et gâte-sauce, la tâche est donc facile, et nous espérons encore que le gouvernement adoptera ce parti, qui est le plus sage, et qu'il n'imitera pas le collier, de sages conseillers, plutôt qu'encourager l'esprit bouillonnant et gâte-sauce, la tâche est donc facile, et nous espérons encore que le gouvernement adoptera ce parti, qui est le plus sage, et qu'il n'imitera pas

le collier, de sages conseillers, plutôt qu'encourager l'esprit bouillonnant et gâte-sauce, la tâche est donc facile, et nous espérons encore que le gouvernement adoptera ce parti, qui est le plus sage, et qu'il n'imitera pas

P.S.—En dernière heure, nous apprenons que M. Dubord est nommé. Notre protestation arrive donc trop tard. Nous l'enregistrons tout de même.

Dix ans ou un quart de siècle ?

Le Soleil a célébré l'autre jour son dixième anniversaire de fondation.

En réalité, le confrère ne cherche-t-il pas un peu à se rajourner ? Son âge véritable n'est-il pas plutôt vingt-six ans et demi ? Ce fut en effet le 1er juillet 1880 que parut le premier numéro de l'*Electeur*, auquel se substitua dans l'espace d'un jour le *Soleil*, avec le même directeur, les mêmes rédacteurs, la même presse, les mêmes abonnés.

Les événements qui amenèrent cette métamorphose sont déjà de l'histoire ancienne ; dix années de pénitence devraient avoir effacé cette féline dans l'histoire d'un journal, et en justice pour la regrettable mémoire de son ancien directeur Ernest Pacaud, ne serait-il pas temps de lui rendre son quart de siècle d'états de services, et de lui permettre d'accuser son âge véritable ?

Nationaux avant tout

L'incident du livre de Mgr Fèvre nous fournit l'occasion de donner expression à une idée très généralement répandue : c'est que l'importation a besoin d'être surveillée.

Le premier conseil que nos agents d'immigration en Europe donnent aux colons qui se dirigent vers le Canada, c'est de laisser à la porte, en entrant, leurs idées préconçues, leurs théories favorites, leurs systèmes de là-bas, et d'adopter franchement les usages et les méthodes du pays ; autrement, si s'exposent à de lamentables désastres, cela s'est vu souvent. Ce qui fait pour la France, la Belgique ou l'Allemagne, ne convient pas toujours en Amérique.

Il en est de même de tous les genres d'importation. Depuis quelques années, la crise religieuse en France jette sur nos côtes des ordres religieux en grand nombre. Les remarques qui vont suivre ne s'appliquent pas à leurs personnes ni à leur caractère, éminemment respectables, mais à l'esprit qu'ils apportent avec eux.

Il importerait, croyons-nous, de leur faire bien comprendre, comme aux agriculteurs qui émigrent, que l'Amérique, profitant de l'expérience de la vieille Europe, n'ayant rien à déraciner, a semé en terre vierge les germes d'une liberté qu'on ne peut comprendre chez eux ; qu'ils ne tombent pas ici en pays conquis ; qu'en un mot, ils doivent laisser à la porte, en entrant, leur *furia francese*, et ne pas compter que nous épouserons d'emblée leurs haines, leurs passions politiques, leur intransigeance envers l'État toutes choses qui, à nos

sens constitutionnels, calmés et refroidis au contact de l'Anglais, ressemblent par trop à l'anarchie.

Notre excellent clergé national, nos bons curés séculiers, élevés parmi nous, vivant de notre vie, n'ayant respiré que l'air que nous respirons, sont parfaitement au courant de nos besoins, de nos aspirations, de nos dangers. Ils savent ce qu'il faut dire, ce qu'il faut taire. Il y a quelques années, à l'occasion d'une messe à laquelle assistaient les marins français en corps, le curé de la Basilique de Notre-Dame de Québec prononça un discours dont le souvenir est resté légendaire, comme modèle de pondération, de tact et de bon sens, et qui fit une égale impression sur nos visiteurs comme sur nous-mêmes. Ce morceau d'éloquence n'était pourtant nullement dans le ton de l'impréca-tion où semblent se complaire trop de nouveaux venus.

Autres pays, autres mœurs. Que nous veulons Mgr Fèvre avec ses histoires de gallicans libéraux, et ce monsieur Hacault qui pond régulièrement dans l'*Événement* et la *Libre Parole* d'interminables tartines aux trois étoiles contre le fleau de la franc-maçonnerie et autres machines semblables ? Notre paisible pays n'est pas le berceau du carbonarisme, et comme sociétés secrètes la masse catholique de cette province ne connaît guère que les Knights of Columbus ou les Forestiers.

Le temps n'est-il pas venu d'élever la voix pour protéger l'influence du clergé national contre ces tentatives d'influence étrangère ? On est peut-être porté à croire que la science est l'apanage du Vieux-Monde, que les religieux qui nous viennent d'Europe, parcequ'ils sont peut-être plus beaux parleurs, sont plus instruits que les nôtres. C'est une fausse notion qu'il importe d'étouffer et contre laquelle nous pouvons à bon droit protester ; on ne supplée pas par la seule magie de langage à la connaissance acquise du milieu, à l'expérience des années.

C'est le clergé canadien, le clergé séculier formé dans nos grands séminaires, né et grandi parmi nous, qui s'est tenu à nos côtés aux plus mauvais jours de notre existence nationale, lorsque la France nous abandonnait à l'Angleterre, lorsque la jeune République voisine nous tendait des pièges ; les quelques prêtres que la Révolution française jeta alors sur nos bords sont vite devenus franchement canadiens. Comme alors, rallions-nous autour de lui. Soyons de notre temps, de notre pays.

Les grands parleurs ne sont pas toujours les plus savants. En feuilletant à la hâte ce livre de Mgr Fèvre qui nous occupe plus particulièrement aujourd'hui, livre imprimé en France, on est tout surpris de rencontrer, au milieu de cette phraséologie alambiquée et pédantesque, d'élémentaires fautes de français et de grammaire comme celles-ci : "Le Canada est dans l'Eglise un oasis"..... "Mgr Mathieu et Mgr Sharetti se sont laissés effrayer," ou bien des perles dogmatiques de cette force : "Le libéralisme est en politique la même chose qu'est en religion le protestantisme." Le Canada n'est pas en peine de produire des docteurs plus capables que celui-là.

Grande vente Lundi

20 Capots de chat seront mis en vente, valant de \$80 à \$90 pour \$58 seulement.

Venez en profiter.

MARCEAU & Cie, 155, rue St-Joseph.

Démasquez les hypocrites !

C'est l'exhortation que nous adressons au concitoyen dans une communication joyeusement raide, dont nous croyons devoir extraire ce qui suit :

"Je suis entré l'autre soir au Théâtre Populaire, et quelle n'a pas été ma stupéfaction de constater que le spectacle qu'on y donne, et qui est si fortement recommandé par les moralistes de la *Libre Parole*, consiste pour beaucoup en chansons grivoises qui semblent tirées du répertoire des beuglants de Montmartre ; jusqu'aux vues animées qui sont parfois d'un décolleté !.....

"J'aime le théâtre. Je ne suis pas de ceux qui s'effarouchent des joyusetés qu'on y entend. Je ne me voile pas les yeux avec des doigts écarquillés pour faire semblant de ne pas voir. Mais ce qui m'amuse, c'est de voir la *Libre Parole* excommunier l'Auditorium et vanter le Théâtre Populaire. C'est le comble de l'hypocrisie.

"Au lieu de féliciter la direction de l'Auditorium de donner un spectacle de variétés tout à fait inoffensif, voilà que ces grands réformateurs battent la grosse caisse en faveur d'une salle rivale où fleurit la gaudriole, et qui n'est pas même encore dans les conditions de sécurité voulues par la loi, étant à l'état de souricière, sans sauvetages, sans certificat d'inspection. Danger public pour l'âme et pour le corps, comme diraient nos moralistes.

"On dirait vraiment que la salle Jacques-Cartier est le théâtre de la *Libre Parole*, à voir l'intérêt qu'elle y porte. Très curieux, tout cela, quand on sait que cette salle est louée au prix ridicule de \$1.50 par jour ; Vous devriez inviter quelqu'un de ses rédacteurs, François, Fritz ou Jép, à faire la critique des chansons qui s'y chantent tous les soirs".....

Nous signalons ce qui précède aux autorités, tout particulièrement à l'attention des austères échevins St-Pierre et Verret. Ces dignes échevins devraient se dissimuler dans un coin de la "neuf", et voir par eux-mêmes si tout est bien *secundum ordinem*. Il ne sera pas absolument nécessaire qu'ils se fassent accompagner de l'échevin Huard.

Entre deux son cœur balance

Plamondon nous confie Ce qu'il fut, ce qu'il fit : Autobiographie Grand débit, mais petit profit.

Sa flottante existence Débuta par un accident : Accident de naissance. Triste avant la première dent.

Sa bavette fut catholique, Libéral fut son biberon, Avec la première colique Le doute entra dans son coqu'ron.

Incertitude, indifférence ! Schopenhauer, et Nitsche et Kant ! Toute sa vie il se balance Sur les deux pieds comme l'ours [blanc du Kent]

Pour décrire cet état d'âme Il faudrait tremper ses pincesaux Dans quelque arc-en-ciel diaphane Un jour qu'il mouillera à siaux.

Toujours balancé par le doute, Un ! deux ! — gauche ! droit ! — [roug' ! bleu !] Y a de quoi mettre en déroute La cervelle quand y en a peu !

Saisir l'occasion, ce serait le remède, Par le chignon, mais ouist ! march' [donc ! gauche ! droit ! — un ! deux !] Pas moyen de stopper, et puis la [dame est laide. Elle a perdu ses ch' veux !]

"STARS OF THE NORTH"
J. R. D.
THREE STARS
FINE OLD SCOTCH WHISKY.
JOHN ROBERTSON & SON LTD.
DISTILLERS, DUNDEE

EXIGEZ LE COGNAC FLEUR DE FRANCE MARIE BRIZARD & ROGER

D. MASSON & CIE, Seuls Agents, MONTREAL



Le Gin Croix Rouge

est supérieur au Gin importé parce qu'avant d'être vendu, il a vieilli pendant des années dans des entrepôts contrôlés par le gouvernement.

"C'est le seul qui ait cette garantie."

Fondée en 1876

Téléphone 2224

CHARLES VEZINA

ENTREPRENEUR

Electricien, Plombier, Ferblantier, Gazier et Couvreur

Posage d'appareils de chauffage à air chaud, à la vapeur et à l'eau chaude, appareils de plomberie les plus modernes et hygiéniques. Fourniture et installation d'éclairage électrique et au gaz. Assortiment complet d'appareils de plomberie et fixtures électriques poêles de cuisine les plus améliorés.

Prix Modérés 117-119 du Pont Que. Atelier, 124 du Roi.

GARANTI PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN

Fabriqué par E. W. PARKER

Distillateur Montréal.

PARKER'S STANDARD Whisky Blanc

Le plus pur et le moins coloré des spiritueux.

GILLESPIES & Co, Seuls agents

12, rue St-Sacrement, Montréal.

IL A PASSE DEUX ANS EN ENTREPOT

Inauguration du Transcontinental

C'est avec une vive satisfaction que le public admire le nouveau convoi du Transcontinental dont le terminus se trouve situé dans l'ancienne Maison A. Grenier, fondée en 1882.

Les voyageurs trouveront toute facilité pour s'approvisionner à la descente des chars en produits de choix, tels que : Dindes remarquables ; Vins et liqueurs des très marques ; Epicerie de grand choix.

En la proximité de la Station et les facilités de transfert pour les voyageurs, leur intérêt est de s'arrêter directement chez :

A. GRENIER

Epicerie et Marchand de Vin 94-96, rue St-Jean Quebec.

Projet de Loi amendant la Charte de la Cité de Québec

(Suite et fin)

25. L'article 10, paragraphe 15, de la loi 33 Victoria, chapitre 46, est amendé de manière à être comme suit :

Chaque électeur pourra voter à l'élection d'un échevin pour chaque quartier où son nom sera légalement inscrit sur la propre liste des électeurs pour tel quartier. [Mais, pour l'élection du maire, si tel électeur a droit de vote dans plusieurs quartiers, il ne pourra voter que dans celui où se trouve sa résidence.] et s'il ne réside pas dans la cité, il ne pourra voter que dans le quartier où l'un des quartiers pour lesquels son nom se trouvera inscrit sur la liste des électeurs.

26. L'article 15 de la loi 51-52 Victoria, chapitre 78, est amendé de manière à se lire comme suit :

Toute personne dont le nom paraîtra sur la liste des électeurs aura qualité pour voter à l'élection [du maire à l'endroit mentionné à l'article précédent, et à l'élection] des différents échevins dans le quartier pour lequel telle liste aura été faite, sans exiger aucun autre serment que celui indiqué dans la cédule S annexée à la présente loi ; lequel serment sera administré par la personne présidant la votation au bureau de votation où doit voter tel électeur.

27. Tout hôtel, ou restaurant, toute auberge ou boutique, tout magasin, sous licence ou non, où il se vend ordinairement des liqueurs ou boissons spiritueuses ou fermentées, doit être fermé durant le jour de la votation dans les quartiers de la cité dans lesquels les bureaux de votation sont tenus, sous peine d'une amende n'excédant pas deux cents piastres, ou d'un emprisonnement n'excédant pas six mois, à défaut de paiement de l'amende.

[Nulle liqueur ou boisson spiritueuse ou fermentée ne doit être vendue ou donnée à qui ce soit dans les limites d'un quartier de la cité, durant ce temps, sous peine d'une amende n'excédant pas deux cents piastres, ou d'un emprisonnement n'excédant pas six mois, à défaut de paiement de l'amende.]

28. L'article 40 de la loi 51-52 Victoria, chapitre 78, est remplacé par le suivant :

Le lendemain du jour de la votation, ou le jour juridique suivant, si le lendemain n'est pas un jour juridique, à onze heures du matin, au bureau du greffier de la cité, ce dernier ouvrira les boîtes de scrutin. Le maire et les candidats, ou leurs agents, pourront être présents. Le greffier constatera alors le nombre des votes donnés en faveur de chaque candidat, d'après les relevés ou états déposés dans les dites boîtes par les présidents des bureaux de votation comme susdit, et déclarera élus [maire ou échevins] ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de votes pour la dite charge [de maire ou d'échevins] dans chaque quartier.

Dans le cas de maladie, mort, absence, ou incapacité d'agir du greffier de la cité, son délégué agira à sa place et aura tous ses pouvoirs.

29. L'article 41 de la loi 51-52 Victoria, chapitre 78, est remplacé par le suivant :

S'il y a égalité de votes pour la même charge [de maire ou d'échevins], le greffier de la cité décidera, [par une déclaration écrite], lequel parmi ceux qui ont le même nombre de votes, sera considéré élu à la dite charge.

30. L'article 43 de la loi 51-52 Victoria, chapitre 78, est remplacé par le suivant :

[Le maire] et les échevins élus à l'élection générale entreront en fonctions et jouiront des droits et privilèges attachés à leurs offices respectifs, le premier jour de mars qui suivra l'élection. Si ce premier jour de mars se trouve être un jour non juridique, alors ils n'entreront en office que le premier jour juridique suivant.

31. Tant que le maire sera élu par le conseil, il n'y aura pas lieu à l'application de la partie des articles qui précèdent, concernant son élection par les électeurs.

32. Les articles 50 et 51 de la loi 3 Edouard VII, chapitre 38, formeront partie de la présente loi.

33. En outre du mode actuellement autorisé pour l'imposition des immeubles dans la dite cité, le Conseil municipal de la dite cité est autorisé à faire un règlement pour décréter et ordonner que la cotisation des dits immeubles pourra être basée selon un pourcentage de leur valeur réelle, au lieu de leur valeur locative.

34. L'article 43 de la loi 33 Victoria, chapitre 46, est remplacé par le suivant : La Corporation, si elle le juge

utile, pourra exempter partiellement ou totalement pour une période de temps qui n'excédera pas dix ans, des taxes municipales, les individus ou compagnies incorporées qui établiront des manufactures dans la cité [ou agrandiront celles déjà existantes, et pour la partie ainsi agrandie.] Elle ne sera pas obligée à l'uniformité, et pourra, si elle le juge à propos, déterminer chaque cas d'après son mérite propre.

35. Le paragraphe 1er de l'article 14 de la loi 50 Victoria, chapitre 57, est remplacé par le suivant :

Le dit Conseil peut faire des règlements pour imposer des taxes sur les animaux, les voitures, les métiers, commerces, négoce, manufactures, industries, occupations, affaires, arts, professions, ou moyens de gain ou d'existence, qui sont maintenant ou qui pourront par la suite être faits, exercés ou mis en opération dans la cité ; sur leurs agents ou agences, et sur les locaux dans ou sur lesquels ils sont ou pourront être faits, exercés ou mis en opération, et sur tous traversiers entre la cité et une autre localité n'étant pas à une distance de plus de douze milles de la cité, [et sur toute compagnie de cirque ou tout cirque venant faire ses exhibitions, jeux, ou processions, dans la cité.]

36. La dite cité est autorisée à pourvoir à l'établissement, sous son contrôle, d'un système quelconque d'éclairage pour la dite cité, tant des rues, places et bâtiments publics, que des propriétés privées, et à adopter pour cette fin tels règlements qu'elle jugera nécessaires ou utiles.

37. Pour l'accomplissement de l'objet mentionné dans l'article qui précède, la dite cité a le droit d'acquiescer, ou louer, et posséder, tant dans les limites de la cité qu'en dehors de la cité, toutes propriétés, tous pouvoirs d'eau, usines, conduits et travaux quelconques, et d'exercer partout où besoin sera pour ces fins, tous les pouvoirs d'expropriation qu'elle possède actuellement pour des améliorations et travaux publics dans la dite cité.

38. Le paragraphe 2 de l'article 6 de la loi 50 Victoria, chapitre 57, est remplacé par le suivant :

Le Conseil peut aussi faire des règlements pour permettre [aux regrattiers,] aux bouchers et aux débitants de viande, tel que bœuf, veau, mouton, porc frais, ou toute autre viande, de vendre leurs marchandises dans tout magasin ou boutique situés dans la cité, et pour imposer des droits ou taxes sur et pour chacun de ces magasins et boutiques, et pour accorder des licences pour permettre de vendre ou débiter ces viandes [provisions ou denrées] dans chacun des dits magasins et boutiques, à un montant n'excédant pas la somme de deux cents piastres, la Corporation ayant le pouvoir d'élever le montant des dits droits, taxes et licences, dans certains [endroits] de la cité plus que dans les autres.

39. Les articles 38, paragraphes 1 et 5, et 384, paragraphe 19, de la loi 3 Edouard VII, chapitre 38, s'appliqueront à la cité de Québec.

40. Le Conseil de Ville peut passer une résolution pour déterminer et fixer d'avance le salaire qui sera payable à tous constables spéciaux que le maire de la dite cité est par le présent autorisé à nommer et assermenter dans des cas d'urgence, en cas d'émeutes, attroupements tumultueux ou illégaux, ou autres cas analogues, pour aider la force de la police de la cité, dans la prévention de crimes, ou pour le maintien de la paix et du bon ordre dans la cité.

41. Toute neige enlevée d'un endroit quelconque dans la dite cité doit être déposée aux endroits indiqués dans un avis publié par l'ingénieur de la cité, dans les journaux officiels de la Corporation, ou être portée en dehors des limites de la cité, sous peine d'une amende n'excédant pas vingt piastres.

42. La cité de Québec aura le pouvoir d'accorder aux propriétaires de l'Hôtel Château Frontenac la permission de bâtir au-dessus de la rue des Carrières, un viaduc, et au-dessous de la dite rue, un tunnel ou passage, pour communiquer entre leurs propriétés situées et sises sur les deux côtés de la dite rue.

43. Le Conseil de Ville déterminera d'abord par résolution toutes les conditions auxquelles il se propose d'accorder telle permission, et lorsque la dite cité et les dits propriétaires du dit hôtel s'accorderont sur toutes les dites conditions, un règlement sera fait et passé par le dit Conseil de Ville pour ordonner toutes les dites conditions de la dite permission, le dit règlement ne devant entrer en vigueur qu'après la passation, entre les parties, d'un contrat notarié basé sur le dit règlement et en conformité d'icelui.

44. Si le propriétaire d'un terrain, tenu de faire un trottoir dans l'une des rues de la cité, offre à cette dernière de faire le dit trottoir en pierre, ou en bloc d'asphalte en asphalte, ou en ciment, le tout sur une fondation en béton d'un moins quatre pouces d'épaisseur, dans ce cas, si l'ingénieur de la cité a autorisé et accepté telle confection, la cité de Québec remboursera au dit propriétaire la moitié du coût ou de la valeur de ces travaux.

45. L'article 8 de la loi 55-56 Victoria, chapitre 50, est remplacé par le suivant :

Toute action, contre la cité, pour dommages, est prescrite par six mois à compter du jour

produit le fait dommageable, notwithstanding tout article aux dispositions du code civil à ce contraire. Mais nulle telle action, poursuite, ou réclamation, ne pourra être intentée à moins qu'un avis contenant des particularités de telle réclamation, et l'adresse du domicile du réclamant, ne soit donné à la cité [dans les quinze jours à compter de celui où l'accident est arrivé.] et telle action ne pourra être prise avant l'expiration des trente jours à compter du dit avis.

[Le défaut d'avis ci-dessus ne privera pas cependant les victimes d'accidents de leur droit d'action, si elles prouvent qu'elles ont été empêchées de donner cet avis, par force majeure, ou par d'autres raisons jugées valables par le juge ou le tribunal.]

46. Les dispositions qui précèdent seront considérées comme faisant partie de l'acte d'incorporation de la cité de Québec.

47. Le présent acte viendra en force le jour de sa sanction.

NOTE DE LA RÉDACTION.— Nous comprenons que les passages entre crochets dans le texte qui précède sont des additions ou altérations projetées aux statuts antérieurs.

Un garage modèle

Au moment où un entrepreneur spécialiste est en train de doter Québec d'un grand garage d'autos, il nous paraît intéressant de reproduire la description suivante d'un établissement du genre tel qu'on en voit en Europe ; c'est une fine plume parisienne qui trace ce vivant tableau :

"Qu'on imagine un de ces blancs palais dont on vit, aux récentes expositions universelles, pousser les façades fleuries de guirlandes abondantes et délicates. Le porche monumental, fermé la nuit d'une grille ouvragée, donne accès dans une halle, claire comme un atelier de peintre, haute et spacieuse comme une nef d'église. Le jet hardi des piliers de fonte s'élançant jusqu'au ciel de cristal. A hauteur du premier étage, court un balcon en encorbellement, d'une ferronnerie exquise. Partout des caisses de verdure, des jardinières de bouquets. Une mosaïque rare tapisse le sol. Mais ce n'est là que le rendez-vous, le point de départ et d'arrivée des voitures. Elles dorment dans des salles parquées, qui dessinent les bas-côtés de cette moderne cathédrale.

Tout au fond, l'atelier de réparation, l'asile du travail muniteux et discret : petits coups de marteau, morsures de la lime, cliquetis de crics, haleine courte de la pompe à air, atmosphère laborieuse et recueillie où parfois, pourtant, éclate l'échappement libre d'un moteur à l'essai. Au-dessus de fosses profondes, qui permettent aux mécaniciens de descendre sous les châssis, de les atteindre aux replis les plus dérobés, les voitures frappées de mort apparente viennent se poser, comme des mausolées sur une tombe. Et c'est de là qu'elles s'enlèvent, ressuscitées, échappées du sépulcre.

Le rez-de-chaussée en façade est occupé par les bureaux, le magasin de vente. Ah ! ce magasin... Un vrai musée de l'automobile, la plus extraordinaire collection de ces mille riens hier inexistantes, devenus aujourd'hui nécessaires aux chauffeurs : outillage, pièces détachées, jusqu'aux cartes et aux lunettes. Des vêtements, des coiffures, essayés devant une haute psyché, gisent sur des fauteuils. Derrière la glace d'une vitrine, battent des montres de voiture sous leur gainé de cuir ou de métal. Dans des annexes, des casters pleins débordent montent jusqu'au plafond, dessinant des rues étroites, coudées, où les pas se perdent.

Est-ce tout ? Non. Avez-vous besoin d'écrire, de vous renseigner sur la route à suivre ? Près du bureau, le salon de lecture vous offre ses souples divans, ses larges tables, son épais velin, ses plums, ses profils, ses guides, ses cartes murales. Etes-vous las et voulez-vous secouer la poussière de la route sans patienter jusqu'à l'hôtel ? Au premier étage, dans la salle de bains neuve et nickelée, les becs de cygne sont prêts à verser l'eau chaude et l'eau froide dans la vasque de marbre, la douche tient en suspens la pluie bienfaisante au-dessus des chaises-vos en bois de teck. Désirez-vous développer des clichés ? Dans la chambre noire, cuvettes et révélateur vous attendent. Avez-vous faim, avez-vous soif ? Un tintement clair de verres, d'appétisants odeurs de punch et de foie gras vous guident vers le bar... Et si vous faites mine de tirer de la monnaie pour payer le baigneur, le garçon de laboratoire ou le barman, ils protestent, d'un geste de pudeur offensée. Non, non. Tous ces soins sont gratuits. Ainsi l'a voulu le patron."

Les Commissaires du Chemin de Fer Transcontinental

AVIS

AVIS est par un avis donné que les... [Text continues with details of the railway commission notice.]

Toujours en Av...

La maison ayant les conditions les plus libérales pour ventes ou achats de... Bourre, Lard, Glace, EMOND & CO 31-33, Place Finlay, Québec

Le FINE CUT de P. Dussault vous oblige de fumer malgré vous.

Compagnie CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS

Pied côte de la Montagne, Basse-ville Rue de la Fabrique, 28, Haute-ville

Carabines : Winchester, Savage & Mannlicher. Fusils : Simples et doubles ; à répétition et automatiques. Revolvers : Smith & Wesson, Iver Johnson & H. & R.

Cartouches : articles à fusil, etc. Appareils de campement : Canots, avirons, rames, lits de camp, tentes, couvertures, caoutchoucs, vêtements de toile, poches de camp, ustensiles variés, etc., etc.

Coutellerie de Joseph Rodgers & Sons Quincaillerie de ménage et de luxe

JOS. COTÉ

186-188 rue St-Paul, 119 rue St-André, Succursale : 179 rue St-Joseph Maison établie en 1887.

Le plus grand établissement d'Articles de Fumeurs dans le Canada

Spécialité : Le Tabac en feuilles. Phone 1273

INSISTEZ

pour avoir les

BIERES et PORTER

FOX HEAD

... Leur qualité est reconnue ...

LES EAUX GAZEUSES

Ez. Portier & Cie

123 St-Dominique

Sont les produits de ce genre

Les plus Pures,

Les Meilleures,

Les plus Recherchées

Établissement progressif - Chalet de cristaux.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

TRAINS LAISSENT LA POINTE LEVIS

7.05	Arrive St-Hyacinthe. 11.35 A.M.
	Montreal. 1.00 P.M.
	Sherbrooke. 11.32 A.M.
	Portland. 6.30 P.M.
1.00	Arrive à Montréal. 7.00 P.M.
	St-Hyacinthe. 5.35 P.M.
	Sherbrooke. 4.50 P.M.
	Boston. 5.00 A.M.
	New-York. 7.18 A.M.
6.35	Pour Portland et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre (arrivant à Portland à 6.00 A.M. et à Boston à 10.15 a. m.)

CHAR DORTOIR POUR MONTREAL.

Arrivant à 7.00 a.m. faisant racordement avec le char d'été et tous les endroits de l'Ouest et du Sud-Est. C. V. et D. H. pour N. York et Boston et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Heures de départ de Québec, le bateau quitte de la rue St-Paul comme suit:

10.30 A.M. 12.30 MIDI 6.05 P.M. (tous les jours excepté le dimanche.)

Pour toutes informations, Map Hours, etc. s'adresser à n'importe quel Agent du G.T.R. ou au BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE

Office des rues du Fort et, Ste-Anne (vis-à-vis le Bureau Frontenac), au Bureau de la Traversée, à l'angle et au bout de la rue St-Paul, et au Bureau St-Paul (Palais)

E. Roumilhac
48 et 50, Cote du Palais
QUEBEC

Vins, Spiritueux, Conserves Alimentaires, etc.
Liqueurs et Fines Champagnes Lacaux.
Cognac Gourry et Perle d'Or.
Huiles d'Olive Bosc.
Liqueurs Guillot.
Spécialité de Vins Blancs et Rouges de Bordeaux et de Bourgogne.
Vins: Portos, Sherris, Madère, Malaga, Muscat de Frontignan, etc.
Scotch et Irish Whiskies, Rhums, Ryes, Genièvres, etc., etc.
Téléphone 1148
48-50 Côte du Palais, QUEBEC

Feuilleton littéraire de la VIGIE

LA PRISE DE QUÉBEC

(Traduit de Francis Parkman)

No. 27 (Suite)

Le loyal John Mellen, pasteur de la Seconde Eglise de Lancaster, s'écrie sans inquiéter des orages à venir: " Craignons Dieu, honorons le Roi, soyons les paisibles sujets d'un gouvernement paternel et heureux. Et puissent les bénédictions du ciel reposer à jamais sur ces ennemis de notre pays, aujourd'hui soumis à la Couronne d'Angleterre, et puissent-ils, d'accord avec le serment qu'ils ont prêté, mener une vie tranquille en tout bien tout honneur." Il prédit que l'Amérique, désormais ouverte à la colonisation britannique, sera dans un siècle et demi peuplée de soixante millions d'âmes; prophétie qui devait plus que se réaliser.

" Dieu nous a donné de chanter en ce jour la chute de la Nouvelle-France, cette Babylone de l'Amérique du Nord, la rivale de la Nouvelle-Angleterre," ainsi parle Eli Forbes à sa congrégation de paisibles fermiers et de sages matrones dans le rustique village de Brookfield. Comme beaucoup de ses ouailles, il avait guerroyé, ayant fait deux années de service comme chapelain du Ruggles' regiment du Massachusetts; aussi son discours respire-t-il un air tant soit peu martial. Il passe en revue les événements de chaque campagne, jusqu'au dénouement victorieux.

" Ainsi, dit-il, Dieu fut notre salut, notre force; Lui qui dirige tous les hauts faits de guerre n'a pas voulu cependant que notre joie fût sans mélange, puisque nous avons eu à déplorer la perte du vaillant et bon général Wolfe, dont la mort appelle une larme aux yeux de tout Anglais, un soupir dans tous les cœurs protestants. Est-il vraiment mort? Je me le demande. De tels héros sont immortels; son nom vit dans toutes les bouches loyales; son souvenir vit dans tous les cœurs reconnaissants, et la charité me commande de lui donner une place parmi les princes du ciel." Le pasteur n'oublie pas non plus de faire l'éloge d'Amherst, " ce renommé général, digne du plus honorable de tous les titres, celui de héros chrétien, car il aime ses ennemis et tout en les réduisant il les rend heureux. Il transplante la liberté britannique dans un sol où elle était encore inconnue. Son rôle est celui de général, de Breton, de conquérant et surtout de chrétien. Quelles espérances découlent de la jouissance paisible et sans dispute de ce beau pays, avec la bénédiction du Bon Dieu par dessus tout! Il me semble voir les villes grandir, les établissements se multiplier, et les sauvages déserts devenir un champ fructueux béni du Seigneur; et, pour compléter le tableau, je vois les églises se dresser et prospérer dans la grâce chrétienne là où était le siège de Satan et de l'idolâtrie sauvage."

Nathaniel Appleton, de Cambridge, salue en ces termes l'aurore d'une ère nouvelle: " Qui peut dire les grandes et glorieuses choses que Dieu destine au monde, surtout à ce monde d'Amérique? Oh! vienne le temps où ces déserts, qui dans la nuit des âges n'étaient que les régions des ténèbres et le royaume de la barbarie, seront illuminés du flambeau du triomphant Evangile, et où cette partie du monde, naguère entièrement inconnue, fera la gloire et la joie de la terre!"

La guerre ayant pris fin sur le continent américain, les colonistes britanniques respirèrent pour un temps, bien qu'entraînés sans s'en rendre compte vers de plus rudes combats. Ils avaient sans doute appris de rudes leçons. Leurs jalousies mutuelles et leurs disputes, les querelles de leurs gouverneurs et de leurs assemblées, le manque d'organisation militaire générale, l'absence d'esprit martial chez la plupart d'entre eux, tout cela, joint à une conception mesquine de leurs intérêts privés, en laissait de mauvais soldats pour la guerre offensive. On ne saurait dire non plus que les troupes britanniques, envoyées au début pour les protéger, fussent remarquables au point de vue de la discipline et du commandement. A l'ouverture des hostilités, l'armée de la Grande-Bretagne était si faible en nombre qu'elle méritait à peine ce nom. On dut en créer une nouvelle; c'est ainsi que l'expérience

Shirley, l'incapable Loudon, avec le futile Newcastle derrière eux, avaient contre eux, contre leur propre impuissance, le désavantage de troupes improvisées et d'officiers à moitié formés; sans compter qu'ils avaient à faire face à un ennemi qui, malgré sa faiblesse numérique, avait de son côté la force d'une organisation militaire savamment centralisée, des commandants sachant leur métier et armés d'une autorité absolue et incontestée, des troupes aguerries et une population non seulement brave, mais en général rompue à la guerre.

La nature du pays était une autre cause contribuant à l'issue des hostilités. " La géographie, dit Von Moltke, voilà les trois quarts de l'art militaire." Jamais on ne vit plus éclatante confirmation de cette vérité. Le Canada avait une formidable ligne de défense dans ses sauvages forêts, ses marais et ses montagnes, à travers lesquels les seuls chemins étaient les cours d'eau bloqués de troncs d'arbres et coupés de cataractes. Jamais la mobilisation d'une armée, avec ses lourds bagages et son artillerie, n'avait été un plus rude problème. La difficulté était moins de se battre que d'arriver jusqu'à l'ennemi. Quelques chemins praticables à travers ces immenses solitudes auraient abrégé la guerre et en auraient modifié le caractère.

Pour ces raisons entre autres, la supériorité numérique des Anglais leur était à un certain point de peu d'utilité. Cette supériorité, tout exagérée qu'elle ait été par les écrivains français, était énorme si l'on tient compte du nombre d'hommes appelés sous les armes; mais une partie seulement pouvait être utilisée pour les opérations offensives. Le reste servait de garnison dans les forts et les blockhaus, et gardait la ligne extrême de frontière depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'à la Caroline du Sud, ou un ennemi, rusé, farouche et silencieux comme le destin, choisissant son heure et son point d'attaque, tombant à l'improviste sur les endroits les moins gardés, tenait des milliers d'hommes, disséminés sur d'innombrables points de défense, dans une alerte continuelle contre les assauts de quelques centaines de maraudeurs sauvages. Ce service absorbait comme il faut la moitié des levées coloniales et un grand nombre de réguliers.

L'avantage du nombre fut souvent du côté des Français dans les principaux engagements, à raison de leur facilité relative à concentrer leurs forces sur un point donné. Sur les dix sièges ou combats importants de la guerre, cinq—sans compter le terrible combat sous bois où les Sauvages défirent Braddock—furent des victoires françaises; et dans quatre de ces éventualités—Oswego, Fort William-Henry, Montmorenci et Sainte-Foy—l'avantage était notablement du côté de la France.

Ajoutons que, dans cette guerre, la plus pittoresque et la plus dramatique des guerres d'Amérique, rien n'est plus remarquable que l'habileté des chefs français et canadiens à tirer parti des circonstances; que l'esprit indomptable qui animait ces hommes, délaissés et abandonnés à leur propres ressources, et qui leur fit accomplir les prodiges contre tant d'obstacles; et que l'intrépidité avec laquelle ils furent également secondés par les réguliers et les milices. En dépit de quelques défaillances occasionnelles, la défense du Canada mérite un tribut d'admiration.

1758-1763
LA PAIX DE PARIS

Conformément aux termes de la capitulation de Montréal, les officiers militaires français, ainsi que tous les soldats qui purent être rassemblés et tous les principaux fonctionnaires civils de la colonie, retournèrent en France à bord de navires fournis par les conquérants. Ils furent volontairement, suivis des principaux membres de la noblesse canadienne et de plusieurs négociants qui ne voulurent pas jurer allégeance au Roi George. Les paysans et les plus pauvres des colons restèrent au pays pour commencer une nouvelle existence sous un nouveau drapeau.

Bien que cet exode de la classe dirigeante du Canada dut être en partie différé à l'année suivante, et bien que le nombre de personnes à rapatrier fût réduit par la désertion de beaucoup de soldats français qui avaient pris femme au pays, les autorités anglaises n'en furent pas moins dans un grand embarras lorsqu'il fallut trouver assez de vaisseaux pour toute cette multitude de passagers. Lorsqu'enfin le convoi de transports se fut mis en route, une succession de furieuses tempêtes d'automne se déchaîna sur eux. Le vaisseau qui portait Lévis échappa avec peine au naufrage, et celui où se trouvaient Vaudreuil et son épouse fut à peine mieux traité. Le pire sort de tous fut celui de l'Auguste, à bord duquel se trouvait le brave mais cruel partisan Saint-Luc de la Corne, avec son frère, ses enfants et un groupe d'officiers canadiens, ainsi que des femmes, des marchands et des soldats. Un digne ecclésiastique a rendu compte de l'épisode; il représente le malheureux vaisseau comme une Babylone flottante et voit dans son naufrage le doigt vengeur de la Providence. Dans ses dernières années, la Nouvelle-France s'était fort émancipée; mais l'Auguste n'était pas encore sorti du Saint-Laurent qu'il se faisait rudement balloter et secouer par les vagues, son pont était balayé par des paquets de mer, inondé par l'eau du ciel, au point d'enlever tout charme à ce que le péché a de plus séduisant; aussi ces terribles journées furent-elles pour les voyageurs un temps de repentance plutôt que de frivolité.

(1) Lévis à Bellefleur: 27 novembre 1760.
(2) Faillon, Vie de Mademoiselle L.B.R., 363-370.

(A continuer)

La Cie Vinicole de St-Hyacinthe

SPECIALITES

Porto, Sherry, Vin Raisin Pur, Vin Gingembre, Claret et Sauterne.

— Représentant de la succursale à Québec —
J. ARTHUR COTE,
61, rue Desfossés, St-Roch.

Brasserie de Beauport

ESSAYEZ SES CELEBRES MARQUES

L'EXTRA STOCK ALE, LAGER PORTER, ROYAL STOUT.



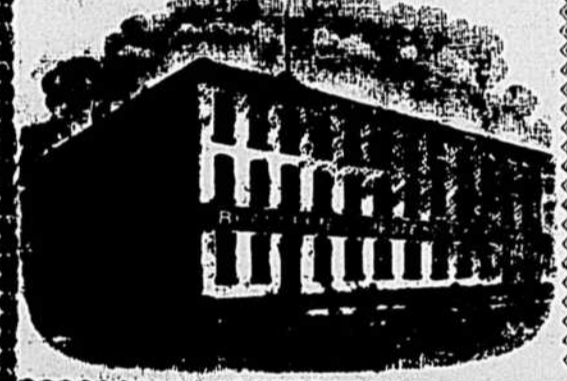
Et vous n'en voudrez pas d'autres

Téléphone No. 327

Boswell & Brother Ltd

BIERE et PORTER

90-118 rue St-Vallier, Qué.



Téléphone 853
Proteau & Carignan
Brasseurs

Bière et Porter de première qualité.
283-3 1 rue St-Paul, QUÉBEC

GURNEY, MASSEY & Cie Limitee

Manufacturiers

de Fournaises et Poeles

387, rue St-Paul
Montreal.

LA REGION DU LAC ST JEAN CANADA

20,000,000 acres d'excellentes terres à blé à 20° LACRE

UN PAYS ABONDANT EN BON BOIS ET EXCELLENTE EAU À 150 MILLES

Seulement d'un des plus beaux ports de mer de l'Amérique

UN PAYS POUR LES INDUSTRIES DE TOUTES SORTES

REMPI DE POUVOIRS D'EAU BEAU CLIMAT ET COMMUNICATIONS FACILES

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER RENÉ DUPONT, AGENT DE COLONISATION

Jean Drolet

BOUCHER DE LARD ET DE BŒUF

No. 41, Marché Champlain
QUEBEC.

Lard frais et salé, Bœuf frais et salé, Jambon, Saucisson, Graisse, Beurre, Œufs, Viandes hachées, etc.

FUMEZ LES CIGARES

"NAPOLEON" 10c
"EMPERESS of BRITAIN" 5c
"B. D. S." 5c
"C. P. R." 5c

Faits avec du tabac importé et supérieurs aux cigares de même prix.

Manufacturés par des ouvriers compétents et portant l'étiquette de l'Union.

Les seuls à Québec

Fumez-les une fois Vous n'en fumerez pas d'autres

Manufacture de Cigares Union
QUEBEC

THE Canadian Shoe Machinery Co., [LTD.]

ERNEST CARON
Directeur-Administrateur

Fabrique de Machines à cheville, à visser (Standard), "Sugger, Loose Nailer, Heeler" et autres machines spéciales.

308, rue St-Joseph, St-Roch - QUEBEC.

Prompte attention à toutes commandes et réparations.
Phone 2935

BIRCH'S BLACK BOTTLE

THE BLACK BOTTLE



Manufactured by BIRCH'S SCOTCH WHISKY DISTILLERS, GLASGOW & LONDON

Seuls Agents pour le Canada
William Farrell, Ltd.
26 et 28, RUE ST-SULPICE, Montreal, Quebec.

Marchands de Vins et Spiritueux En Gros.

PRIMERS 10

POSITIVEMENT LES MEILLEURS CIGARES.

GOLD STAR 5

H. D. BARRY
MR. CIGARES
QUEBEC.

Un homme à deux fois

Lamartine écrivit ses confidences. C'est le privilège des grands hommes de se confesser en public.

C'est écrit en pur style 17e siècle, avec des "Et donc"...

Le melliflu notaire décrit ce qu'il appelle son état d'âme.

Voici l'argument en peu de mots. Le héros naquit un jour catholique et libéral.

Vous le croirez si vous voulez; mais cet homme célèbre, dans sa prime jeunesse, avait deux fois une âme à droite, l'autre à gauche sans doute.

Mais l'âge de raison vient enfin le lui arriver: il était temps, quel qu'il fut, le notaire nous apprend qu'il n'a plus de cheveux.

Nous n'exagérons rien, nous ne nous moquons point. A preuve, dans quelques passages de la complainte.

"L'observation des hommes" les femmes aussi peut-être? et les choses, ne m'apportait aucune de ces raisons péremptives.

Malgré tout mon désir de savoir, j'en restais toujours aux préférences trahissantes de ma prime jeunesse.

"Une autre fois, le récit indigné des anathèmes fulminés jadis contre le parti libéral du haut de quelques chaires, plus sèches qu'éclairées.

"Oh! oh! jeune homme, vous nous oubliez, dans votre prime jeunesse.

"... me fit prendre en grippe le parti conservateur à qui profitait de l'exploitation maladroite et avouée par lui, me disait-on, du sentiment religieux.

"Aujourd'hui que ne se contentent plus ces abus d'autorité... Diab! ça empire. Votre foi était bien malade.

"... qui faisaient du parti libéral une victime à laquelle allait impitoyablement ma juvénile sympathie.

"Non, mais était-il pétulant, ce garçon-là? ... je n'ai plus cette raison de lui donner mon appui.

"Longtemps aussi je fus poussé à croire que le parti conservateur ne se soutenait qu'à force de corruption et que ses adhérents étaient tous des arrivistes, c'est-à-dire des gens pour qui l'intérêt personnel prime tout."

"Il y tient, à sa prime! ... Si la première proposition m'a laissé quelque temps indécis, jamais la seconde ne m'a trouvé crédule. Si grande qu'était mon inexpérience, toujours il m'a répugné de croire que l'honnêteté politique était l'apanage exclusif des libéraux, et qu'on ne pouvait être honnêtement conservateur."

"Que de scies, bon Dieu! ... Ceux-là aussi, d'autre part, s'écartaient, à mon sens, de la vérité, qui ne voulaient voir dans les libéraux que des suppôts de Satan.

"Aujourd'hui que pour moi l'heure a sonné où le sentiment fait place à la froide raison."

"Enfin, le voici, l'âge de raison. ... plus je réfléchis, et plus il me paraît que ces deux partis se rassemblent, et que l'opposition qui les sépare est plutôt dans les mots que dans les choses."

"Une opposition qui sépare des partis! cela fait rêver. ... Que si pour voir en quoi ces deux partis diffèrent!"

"Que si! oh! oui, que tu me tues! ... Après quarante ans d'une pareille lançoire, ça devait mal tourner. L'impayable notaire finit par n'y plus comprendre, moi non plus. C'était fatal. Il le confesse en toutes lettres:

"Qu'il se trouve encore des gens fiers de se proclamer libéraux ou conservateurs, je le constate sans le comprendre.

"En attendant que m'apparaisse, il existe, l'infatigable ou bleu, capable de m'instruire et de me convaincre, je me proclame indépendant la politique parce que je ne sais pas mieux traduire mon état d'âme actuel en"

Vite! un apôtre pour instruire ce catéchumène très mur. Que ne s'adresse-t-il à son confrère Charlebois, qu'il appelait naguère le notaire apostolique?

Sans cela, n. i. l. c'est fini; sur deux fois, il ne lui en reste plus qu'une.

Quoi! se donner tant de mal pour aboutir à l'aphroditisme politique!

Quoi! le notaire Plamondon se proclame indépendant à la face du pays, et les gouvernements sont encore debout!

Mon opinion, si vous voulez le savoir, c'est qu'une confession comme celle-là est un cas indécent d'exposition de sa personne. Il ne devrait pas être permis de s'exhiber ainsi à la risée publique.

PIPE-EN-BOIS. Langues vivantes VS Langues mortes

Preuve qu'un peu partout la tendance est vers la modernisation de l'enseignement: en Belgique, pays de sages réformes, le congrès d'expansion mondiale, tenu récemment à Mons, a adopté un moyen terme.

La conclusion logique de la discussion eût été fatale aux langues mortes. Le Congrès a reculé devant cette solution définitive et irrévocable.

Il estime qu'il est sage, non pas de trancher d'un coup sec le nœud gordien du grec et du latin, mais de subordonner à une expérience loyale et complète la consécration d'une réforme de ce genre.

Et, dans ce but, il préconise, à côté de l'enseignement gréco-latin des humanités anciennes, l'organisation d'un type d'enseignement nouveau dont l'étude scientifique de la langue maternelle, combinée avec celle des langues modernes et du latin, formerait le centre de gravité.

Ce vœu n'est certes pas une solution; c'est une transaction qui laisse large ouvert le problème de la supériorité et de l'infériorité réciproques des langues mortes et des langues vivantes pour la formation de la jeunesse.

Elle a cependant le mérite de permettre de déléster, dans une certaine mesure, le programme des humanités et d'y faire entrer, dans la même mesure, un enseignement plus complet des littératures modernes.

Personnellement, dit M. Maurice Damoiseaux dans un journal de Bruxelles, nous ne pouvons nous empêcher de manifester notre satisfaction; il nous est impossible de croire que le mécanisme et les formes grammaticales des langues grecque et latine soient doués d'une vertu qui ne se retrouve dans aucune autre langue; nous sommes convaincu que les chefs-d'œuvre des littératures anglaise, française, allemande, italienne et espagnole l'emportent éminemment, pour les idées et même pour la forme, sur leurs émules de l'efflorescence païenne.

Aussi nous pensons que l'étude scientifique des littératures modernes, conduite avec la méthode, le soin, la persévérance, le goût que l'on a appliqués jusqu'à ce jour à l'étude du grec et du latin, en ferait reconnaître le mérite supérieur et développerait chez les jeunes gens les qualités de volonté, d'abnégation, d'initiative mieux ou tout autant que la lecture, fût-elle même rendue facile, d'Homère et de Thucydide, de Virgile et de Tacite.

Nous concédons volontiers que celui qui possède, en même temps que les littératures modernes, les littératures anciennes, est un homme plus complet que celui qui n'a étudié que celles-là, ne fût-ce que pour la raison que, jusqu'il y a cent ans environ, le latin était la langue de toutes les sciences.

Il est de bon compte de faire aux partisans des langues modernes la même concession et de reconnaître que celui qui a borné ses études au latin et au grec ainsi qu'à sa langue maternelle, est bien moins outillé, dans les circonstances actuelles de la vie, que celui qui connaît en outre l'une ou l'autre langue vivante.

Nous avons une foi inébranlable dans le résultat de l'expérience proposée par le Congrès: elle dé-

montrera, nous en sommes convaincu, la grande supériorité de l'étude scientifique des langues vivantes pour la formation complète de la jeunesse.

Aussi nous appelons cette expérience de tous nos vœux; si elle est loyale et complète, nous croyons qu'elle sera bientôt concluante: l'étude approfondie de la grammaire et de la littérature des langues mortes deviendra une branche de l'enseignement supérieur; de simple méthode de gymnastique intellectuelle à laquelle on l'a ravalée de nos jours, elle reviendra ce qu'elle était jadis: le vestibule des hautes études réservées à l'élite intellectuelle qui fait la gloire des nations et qui plane bien au-dessus des contingences et des besoins économiques.

La division LaSalle M. le directeur, La rumeur va s'accréditant que le siège devenu vacant au Conseil Législatif par la mort de l'honorable W. Larue doit échoir à M. Eugène Dubord, brasseur de Beauport.

Autrefois, la nomination d'un conseiller législatif se faisait au mérite, et le parti au pouvoir était heureux d'accorder cette récompense à ceux qui s'étaient vaillamment battus, dans les bons comme dans les mauvais jours; aussi l'heureux titulaire, que de longues luttes avaient aguerri, continuait à se rendre utile à ses amis, sur ce nouveau champ d'action.

Peut-on dire que ces mêmes raisons imposent aujourd'hui le choix de M. Dubord, et n'y a-t-il pas, dans la division même, des libéraux qui, bien avant le favori d'aujourd'hui, avaient gagné leurs épaulettes et dont les longs états de service recommandent plus fortement la candidature auprès des ministres? Nous prions ces derniers d'évoquer leurs souvenirs alors qu'ils étaient eux-mêmes du "rank and file," et de se rappeler ceux qui à leurs côtés, dans les luttes de 92 et 96, se ruèrent, avec tant d'ardeur, à l'assaut des fortresses conservatrices. Les amis étaient peu nombreux alors, mais ils se partageaient si gaiement la besogne. Avec quelle enthousiasme travaillaient-ils au recrutement? A chaque révision de listes ils enrôlaient 500, 700, même jusqu'à 1,000 nouvelles recrues, et il fallait réunir dans une même salle 5 ou 6 magistrats pour la prestation des serments. Aussi cette tactique fut la clef de notre succès.

Puis nos adversaires traînaient à leur suite de gros convois de munitions, pendant que les gibecières de nos amis étaient vides et comme il fallait les garnir un peu à la veille de la bataille, nous allions frapper à certaines portes qui ne doivent pas être déjà oubliées, pas plus que les noms de ceux chez qui on s'adressait régulièrement, une fois par semaine, pour payer certains frais et imprimés.

Eh bien, ce sont ces vrais amis que les libéraux désiraient voir récompensés parce qu'ils seraient plus méritants que M. Dubord.

On a demandé des noms, nous en suggérons trois pour le moment avec la réserve d'en recommander d'autres si ces premiers présentent des objections sérieuses.

D'abord le député actuel du comté de Québec, qui fait partie de la division LaSalle, n'a-t-il pas à son crédit de meilleurs états de service que M. Dubord? Voilà quinze ans que M. Cyrille Delage fait les luttes du parti libéral dans le district, payant partout de sa personne et de sa bourse et se mettant généreusement à la disposition de ses chefs, soit pour l'organisation d'un mouvement politique, la révision des listes électorales, ou toute autre besogne.

Aussi les libéraux de Québec-Est, et du comté connaissent bien le chemin qui conduit à son étude et n'ont pas plus oublié la cordialité de son accueil que son activité et son dévouement pour leur obtenir des chefs quelque position ou autre faveur politique. C'est pourquoi M. Delage, par ses relations quotidiennes avec nos amis et le peuple en général, s'est acquis un prestige tout à l'avantage du parti libéral, et en l'appelant au Conseil Législatif, le gouvernement renforcerait sa position dans le district de Québec, en même temps qu'il s'assurerait les lumières d'une intelligence cultivée et aussi ferait un acte de justice.

M. Roger Larue, de la maison Thibaudau frères & Cie, n'a-t-il pas aussi des titres à la reconnaissance du parti libéral? "A friend in need, is a friend indeed." Je laisse aux lutteurs de 1892 et plus particulièrement à ceux de 1896 le soin de faire eux-mêmes l'application de ce proverbe anglais. Il y a longtemps que notre ami a gagné son siège et, si le mérite passe avant certaines autres considérations, il aura préséance sur M. Dubord cette fois.

Enfin ceux qui ont en charge de l'organisation des luttes depuis 1896 savent que M. George Elie Amyot a plus mérité du parti libéral que M. Dubord. Les sacrifices de toutes sortes qu'il s'est imposés dernièrement en acceptant la can-

didature dans le comté de Québec, à la demande de ses chefs et non contre leur gré, l'ont hautement qualifié pour cette récompense s'il veut l'accepter; de plus, sa compréhension des affaires et ses grandes qualités commerciales en feraient un aide précieux pour le gouvernement.

Donc le siège de la division LaSalle ne doit pas échoir à M. Dubord parce que le parti libéral compte dans ses rangs des soldats plus dignes et mieux disciplinés. Voilà pour la raison principale de notre opposition à cette candidature.

Maintenant pour compléter notre pensée, nous devons ajouter que la nomination de M. Dubord, fût-elle même la mieux recommandée, serait encore, dans les circonstances, inopportune sinon désastreuse.

En effet, n'aurait-on pas le droit, en certains milieux, de la considérer comme une bravade et de la ressentir amèrement? Et ceux qui ont cru dans la sincérité du premier-ministre, et nous sommes du nombre, quand, pour ne pas réveiller nos querelles à peine assoupies, il refusait de se rendre à certaines demandes qu'on croyait très légitimes, ceux-là n'ont-ils pas le droit de lui demander de s'opposer avec la même fermeté à cette nomination?

D'ailleurs le fait seul que l'Événement semble favoriser la candidature de M. Dubord la rend suspecte pour certains libéraux, à qui il répugnerait, même pour arriver au but, de donner l'accolade au sénateur Landry ou au Nationaliste.

C'est pourquoi nous venons soumettre ces remarques au gouvernement avec l'assurance que l'intérêt du parti libéral nous les a dictées.

SINCEREMENT. L'horreur du subjonctif

"Nous avons été heureux d'apprendre que la Société Symphonique de Québec prendra part au concours d'Ottawa. Nul doute que ses membres obtiendront là le succès que méritent leur ardeur et leur persévérance au travail."

Ainsi écrivent les jeunes Barbares dans leur gazette. Nous sommes d'accord sur le fond, bien que nombre de personnes eussent préféré voir la Société Symphonique profiter de l'occasion pour produire devant Leurs Excellences l'œuvre magistrale de son directeur, le Lauréat, plutôt que de se risquer dans un concours purement instrumental. Dans les ensembles pour cordes seules, la Société est très près de la perfection, mais ses autres familles d'instruments ont-elles atteint l'homogénéité suffisante pour figurer avec avantage aux côtés des meilleurs orchestres du pays?...

Mais c'est une autre question qui m'amène. Les cinq lignes citées plus haut contiennent une grosse faute de grammaire. Il fallait dire: "Nul doute qu'on n'obtienne." Est-ce un parti-pris d'ignorer cette première règle de grammaire, et mes compatriotes ont-ils l'horreur innée du subjonctif, qu'ils ne s'en servent presque jamais? On retrouve cette faute dans les écrits de presque tous nos mandarins.

Et puis, quelle lourdeur d'expressions: "ses membres obtiendront là"! Comme s'il s'agissait d'un succès individuel pour chacun des symphonistes, et non d'une entreprise collective. Il eût été si facile, et beaucoup plus élégant, et surtout plus correct, de dire: "Nul doute qu'elle (la Société) n'y obtienne le succès," etc.

LE MAGISTER. P.S.—En passant, il me sera peut-être permis de faire remarquer aux Anglais que leur traduction du mot d'actualité: "associations culturelles" est vicieuse. Cultural est le dérivé de culture, non de culte. Pourquoi ne pas dire cultural, tout bonnement? Ce serait plus classique et sauverait une lettre. Time is money, doncher no!

Conseil du Contribuable Au lieu d'imposer aux pauvres contribuables une charge double, qui sera comme une nouvelle taxe, pour le transport de la neige à grande distance, au lieu de les forcer à payer 30c. au lieu de 15c. du voyage, pourquoi l'autorité municipale ne souge-t-elle pas à utiliser les excellentes conditions topographiques du promontoire québécois?

C'est surtout pour la population des hauteurs que le règlement projeté sera doublement onéreux, à raison de la distance des bords de rivière où il faudra aller jeter la neige. Tout le long de la colline qui sépare la Haute-Ville et le Faubourg de St-Roch et de St-Sauveur, on pourrait établir des postes de chaleur, fourneaux ou con-

duites de vapeur qui liquéfieraient la neige au fur et à mesure, avec échappement à l'égoût. La chose se pratique déjà en petit, chez les particuliers: pourquoi pas en grand? C'est beaucoup plus économique que le charroyage. Tous ceux qui ont adopté ce système savent que les charges de neige jetées sur un fourneau ardent fondent instantanément, aussi vite qu'elles arrivent. Une foule de particuliers, manufacturiers et autres, disposent ainsi de leur neige et tiennent leurs arrière-cours libres tout l'hiver. Cela vaudrait bien mieux que le règlement inopportuniste qu'on cherche à faire passer.

CONTRIBUABLE. DEMANDEZ Radnor Eau par excellence

Rafraîchissante et Hygiénique Recommandée par les médecins

En vente chez les principaux détaillants de Liqueurs Jos. E. Vincent, Agent QUEBEC

Avez vous goûté au BONTON? le plus pur tabac de la Virginie.

Cartes d'Affaires T. J. Moore & Co. IMPRIMEURS.

Fabricants d'Étamperies en Caoutchouc. 118 Côte de la Montagne, QUEBEC.

Haute-Ville: Tél. 891. Succ.: Tél. 2579 Laviguer & Hutchison

Importateurs de Pianos, Orgues, Instruments de Musique de toutes espèces. Éditeurs de Musique. Seuls représentants des célèbres pianos Heintzman & Co.

Dr. L. J. Montreuil Ex-Élève des Hôpitaux de Paris et Berlin Spécialité: Maladies des yeux, Nez, Gorge et Oreilles

No 912 RUE ST-JEAN Heures de consultations: A. M. 10 à 12 heures P. M. 1 à 4, et 7 à 9 heures. Tél. 1539.

L. T. Armand Horloger, Bijoutier et Opticien 440, RUE ST-JOSEPH Tél. 2500.

John I. Laroche Pharmacien 733-735, RUE ST-VALLE Tél. 2035.

F. O. DROUIN AVOCAT 181 RUE ST-JOSEPH BUREAU du JOUR du SOIR TEL 2518

Cimon & Sévigny AVOCATS 81, RUE ST-PIERRE Hubert Cimon Alber, Sévigny

ARTHUR POULIOT & CIE. Agents, Importateurs et Marchands. Spécialités: Peintures Anglaises et Américaines. L'papier servant à la construction. 105, Côte de la Montagne. QUEBEC Téléphone 1486

TELEPHONE 2679 NAP. JACQUES Magasin Spécial pour Hommes (Gents Furnishings) M. EUGÈNE CHAREST, tailleur de première classe, est attaché à la maison.—Ouvrage à prix très modérés. 199, rue St-Joseph, Québec

Fumez et chiquez PETIT RUBIS.

DEFI Offert au monde entier Nous défions tout établissement, dans le monde entier, d'égaliser notre SODA WATER, que nous offrons présentement au public; c'est une excellente dilution pour le whisky ou le lait, et cela a pour effet de neutraliser l'action de l'acide lactique qui est dans le sang et qui cause le rhumatisme ou d'autres affections similaires, c'est un antidote pour la dyspepsie. Nous pouvons dire avec certitude que c'est le meilleur SODA WATER fait dans n'importe quelle partie du monde. Demandez-nous un échantillon, nous vous l'enverrons avec plaisir.

F.X. DROLET Ingénieur Mécanicien et Constructeur. Rue St-Joseph, QUEBEC. Pompes à air et circulaires, Pompes à alimentation, Pompes à réservoir. SPÉCIALITÉS: Pompes pour aqueducs, Pompes à incendie, Pompes à bras. Notre outillage est des plus nouveaux et des plus perfectionnés. Nous nous occupons spécialement des travaux pour la marine.

M. H. Beautey Marchand de Vins et Liqueurs Cet Espace est réservé pour...

DEUX MARQUES QUI PRIMENT CHECK à 5 LAURIER à 10 GUARANTEED BY THE ROCK CITY CIGAR CO. LEVIS, CANADA

JOHN BEGG'S SCOTCH D. MASSON & CIE, Seuls Agents, MONTREAL